

L'importance du tri pour l'environnement

En triant mes déchets, j'agis pour :

- la préservation des ressources par le recyclage,
- les économies d'énergie et la réduction des gaz à effet de serre,
- la maîtrise du coût de traitement des déchets.

Aujourd'hui, 4 bouteilles en plastique sur 10 ne sont pas recyclées : continuons nos gestes de tri au quotidien, agissons pour l'environnement.



1 tonne
de plastique
triée et recyclée



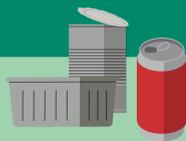
C'est **800 kilos**
de pétrole brut
économisés



1 tonne
de papier carton
triée et recyclée



C'est **2,5 tonnes**
de bois épargnées



1 tonne
d'aluminium
triée et recyclée



C'est **1 an**
de consommation
d'électricité pour
environ 3 personnes

_latitude90.fr

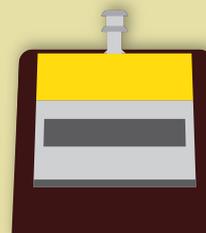
Une question sur le tri des déchets ?

Contactez Colmar Agglomération
03 89 24 66 99
contact.dechet@aggl-colmar.fr
aggl-colmar.fr/tri

Vous pouvez vous déplacer à l'accueil du service gestion des déchets aux ateliers municipaux, 1 avenue de la Foire aux Vins à Colmar, pour :

- l'attribution des récipients de collecte,
- acheter un composteur,
- réaliser ou mettre à jour votre carte d'accès déchetterie (Pass déchets),
- chercher des sacs biodéchets et/ou des sacs de tri,
- signaler votre emménagement ou votre déménagement.

CHEZ NOUS, TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT



À déposer
dans les
conteneurs
de tri.

EN 2023, LES CONSIGNES DE TRI ÉVOLUENT



QUOI TRIER ?

Vous triez déjà



Tous les papiers



Les emballages en carton et briques



Les emballages métalliques



Les bouteilles et flacons en plastique

Vous triez en plus

Nouveau!



Les films, sacs et sachets en plastique



Les barquettes et pots en plastique

COMMENT TRIER ?

1

Je collecte en urac dans mon sac

2

Je vide le contenu dans la borne de tri (désormais jaune)



Scannez ce QRcode, et localisez les points de collecte

Quelques rappels des bonnes pratiques

- ✓ Déchirer les cartons avant de les introduire
- ✓ Les gros cartons doivent être déposés en déchetterie
- ✓ Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres
- ✓ Déposer en urac et non dans un sac
- ✓ Bien vider les emballages mais inutile de les laver
- ✓ Concernant les bouchons plastiques : les laisser sur la bouteille ou les donner à une association
- ✓ Tout dépôt d'encombrants ou autres déchets à côté des conteneurs est formellement interdit

DÉCHETS INTERDITS

À ne pas mettre dans les conteneurs de tri et à déposer soit en déchetterie soit dans la poubelle grise selon la nature du déchet.



RASOIRS



GOBELETS EN PLASTIQUE



BROSSES À DENTS



JOUETS ET OBJETS EN PLASTIQUE



PRODUITS D'HYGIÈNE



CINTRES



POTS HORTICOLES



PAILLES



COUVERTS JETABLES



BALLES



EMBALLAGES DE PRODUITS TOXIQUES



MASQUES CHIRURGICAUX